



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DES RELATIONS  
AVEC LE PARLEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le Ministre**

Paris, le 28 octobre 2025

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous communiquer le calendrier des textes dont le Gouvernement prévoit l'inscription à l'ordre du jour prioritaire au cours des mois de novembre 2025 à février 2026 inclus. Conformément à la décision n° 2009-581 DC du 25 juin 2009 du Conseil constitutionnel, ce calendrier revêt un caractère indicatif et ne saurait lier le Gouvernement dans l'exercice des prérogatives qui sont les siennes en application de l'article 48 de la Constitution.

**Novembre 2025 :**

- Projet de loi de finances pour 2026 ;
- Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 ;
- Sous réserve de son dépôt, projet de loi de finances de fin de gestion pour 2025.

**Décembre 2025 :**

- Projet de loi de finances pour 2026 ;
- Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 ;
- Sous réserve de sa transmission, projet de loi relatif à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales ;
- Deuxième lecture de la proposition de loi portant création d'un statut de l' élu local ;
- Proposition de loi organique, adoptée par le Sénat, tendant à modifier le II de l'article 43 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

Madame Yaël BRAUN-PIVET  
Présidente de l'Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75007 PARIS

**Janvier 2026 :**

- Projet de loi, adopté par le Sénat, après engagement de la procédure accélérée, relatif à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2030 ;
- Projet de loi, adopté par le Sénat, après engagement de la procédure accélérée, relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité ;
- Sous réserve de sa transmission, projet de loi constitutionnelle relatif à la Nouvelle-Calédonie.

**Février 2026 :**

- Sous réserve de sa transmission, deuxième lecture de la proposition de loi relative aux soins palliatifs et d'accompagnement ;
- Sous réserve de sa transmission, deuxième lecture de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir ;
- Proposition de loi, adoptée par le Sénat, après engagement de la procédure accélérée, visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux.

Enfin, divers projets de loi autorisant l'approbation d'accords et conventions internationales pourront également être inscrits à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.



Laurent PANIFOUS